

---

# ALLIANCE ASSURANCES

*Études Économiques et Financières*

## SECTEUR DES ASSURANCES EN ALGÉRIE

*Analyse Stratégique & Financière*

---

*État des lieux · Parts de marché · Rentabilité  
Risques opérationnels et financiers · Rôle de l'État  
Potentiel de développement · Question de la consolidation*

**Juin 2026**

*Document à usage interne — Données CNA, UAR, DGT (2024–2025)*

# I. État des lieux : un marché en croissance, encore sous-développé

## 1.1 Chiffres clés (2025)

Pour la première fois de son histoire, le marché national des assurances algérien a dépassé la barre symbolique des 200 milliards de dinars en 2025. Le chiffre d'affaires global s'établit à 200,5 milliards DA, soit une croissance de +8,8 % par rapport à l'exercice 2024, couronnée par un quatrième trimestre record (+10,6 %).

| Indicateur                     | Valeur 2024   | Valeur 2025           | Var.                  |
|--------------------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires global      | 181,3 Mds DA  | 200,5 Mds DA          | +8,8 %                |
| Assurances de dommages (part)  | 83 %          | 82,7 %                | Stable                |
| Assurances de personnes (part) | 11 %          | ~11,5 %               | +3,2 %                |
| Takaful (CA)                   | < 0,5 Md DA   | CA en forte hausse    | +113 % (Takaful auto) |
| Nombre de contrats souscrits   | 15,4 millions | ~15,8 millions (est.) | +1,1 %                |
| Taux de pénétration (% PIB)    | ~0,9 %        | ~1 %                  | Stable — très faible  |

## 1.2 Structure du marché : domination du non-vie

Les assurances de dommages (non-vie) captent l'essentiel du marché avec 82,7 % des primes émises, soit 165,8 milliards DA. Deux piliers soutiennent cette dynamique : la branche Automobile (+10,6 %) et l'assurance Incendie & Risques Divers (IRD, +7,4 %). À elles seules, ces deux branches concentrent plus de 91 % de l'activité dommages.

Les assurances de personnes constituent le parent pauvre du secteur avec une part inférieure à 12 %, contre 60 % en moyenne dans les économies développées. Ce déséquilibre structurel représente le principal gisement de croissance à long terme.

L'assurance islamique Takaful amorce quant à elle une percée fulgurante : le Takaful Général s'est envolé de +113,4 % sur l'exercice 2025, fortement soutenu par la branche automobile, tandis que le Takaful Familial progresse de +54,2 %, porté par les garanties de couverture de crédit.

*Le taux de pénétration de l'assurance en Algérie ne dépasse pas 1 % du PIB, contre une moyenne de 7 % dans les pays de l'OCDE et de 3 à 4 % dans les économies émergentes comparables (Maroc : ~3,8 %, Tunisie : ~2,1 %, Afrique du Sud : ~14 %). Cet écart mesure l'ampleur du potentiel inexploité et constitue l'enjeu structurel central du secteur.*

# II. Le paysage concurrentiel : secteur public vs. secteur privé

## 2.1 Architecture du secteur

L'ouverture à la concurrence date de l'ordonnance n°95-07 de janvier 1995, qui a supprimé le monopole étatique sur les activités d'assurance. En 1995, le marché ne comptait que six compagnies. Aujourd'hui, il en recense une vingtaine, structurées en trois catégories : neuf sociétés publiques (avec monopole public sur la réassurance via la CCR), six sociétés privées algériennes et trois sociétés privées étrangères, auxquelles s'ajoutent deux mutuelles (CNMA et MAATEC).

| Compagnie                                        | Statut                      | Positionnement                                            |
|--------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|
| SAA — Société Nationale d'Assurances             | Public                      | 1er assureur tous risques, réseau national étendu         |
| CAAT — Cie Algérienne des Assurances             | Public                      | 2e opérateur, leader assurance automobile (PM ~23,8 %)    |
| CAAR — Cie Algérienne d'Assurance et Réassurance | Public                      | Doyenne (1963), réassurance, bancassurance CPA/BNB        |
| CASH Assurances                                  | Public                      | Spécialiste risques industriels et grandes entreprises    |
| CNMA                                             | Mutuelle publique           | Agriculture, monde rural, prévoyance agricole             |
| Alliance Assurances                              | Privé coté (Bourse d'Alger) | Seul assureur privé coté, performance +422 % depuis l'IPO |
| CIAR / Trust / 2A                                | Privé algérien              | Challengers dommages, innovation produits                 |
| AXA Algérie                                      | Privé étranger              | Segment corporate, grands comptes, bancassurance          |
| Salama / Al Rayan                                | Privé — Finance islamique   | Assurance conforme Charia, précurseurs Takaful            |

## 2.2 Répartition des forces : le public toujours dominant

Malgré l'ouverture du marché depuis trente ans, les entreprises traditionnelles publiques — SAA, CAAR, CAAT et CNMA — détiennent encore environ 67 % de la part de marché globale. Le secteur privé (compagnies algériennes et étrangères) ne représente que 33 % de la production.

La CAAT illustre la puissance du secteur public : avec une part de marché de 23,8 % sur le segment dommages au premier semestre 2025 et un chiffre d'affaires semestriel de 19,03 milliards DA, elle constitue le deuxième opérateur national toutes catégories confondues.

Du côté privé, Alliance Assurances se distingue comme le seul assureur coté à la Bourse d'Alger. Son chiffre d'affaires annuel 2024 s'est établi à 6,258 milliards DA (+7 %), avec un dividende relevé à 35 DA par action (+16,7 %), pour un rendement de 8,33 %. Sa performance boursière cumulée depuis l'introduction en bourse dépasse +422 %, témoignant de la confiance des investisseurs dans le modèle de croissance du secteur privé.

## III. Rentabilité et potentiel de développement

### 3.1 Rentabilité : contrastée entre public et privé

Le secteur public souffre de lourdeurs structurelles héritées — sous-digitalisation, lenteur de la gestion des sinistres, gouvernance rigide et absence de culture de la performance. Si les grands opérateurs publics bénéficient de leur position historique et de leur réseau d'agences, leur rentabilité réelle est difficile à évaluer en l'absence de publications financières certifiées et comparables.

Le secteur privé affiche des performances nettement supérieures. Alliance Assurances, dont les comptes sont audités et publiés, enregistre au premier semestre 2025 un bénéfice net en bond de +70 % à 153 millions DA (contre 90 millions au S1 2024), grâce à une politique de souscription sélective et à une maîtrise des charges techniques.

### 3.2 Axes de développement identifiés

#### Assurance de personnes : le gisement prioritaire

Avec une part inférieure à 12 % du marché total contre 60 % dans les économies matures, l'assurance de personnes (vie, santé, prévoyance, retraite) constitue le principal levier de croissance structurelle. La réglementation impose la filialisation de cette activité, créant un cadre propice à des partenariats stratégiques. SAPS (SAA-Macif), Caarama (CAAR) et Macir Vie (CIAR) sont déjà opérationnels sur ce segment.

#### Assurance agricole : une accélération notable

La branche agricole affiche des taux de croissance parmi les plus élevés du secteur : +22,5 % sur les neuf premiers mois de 2025 pour atteindre 1,9 milliard DA. L'introduction d'un nouveau dispositif de couverture contre les risques de calamités agricoles renforce les perspectives de ce segment, en ligne avec les ambitions d'autosuffisance alimentaire de l'Algérie.

#### Finance islamique / Takaful

Le Takaful répond à une demande culturelle et religieuse profonde : une fraction significative de la population algérienne refuse les contrats conventionnels à intérêts. La croissance explosive de +113 % du Takaful Général en 2025 confirme le potentiel de ce segment. Son développement est cependant contraint par l'absence d'une loi-cadre définitive, qui crée une zone grise réglementaire.

#### Grands risques et coassurance locale

La Loi de Finances 2026 constitue un tournant décisif : elle introduit l'obligation de recourir à la coassurance locale pour couvrir les grands risques nationaux (barrages, complexes industriels, infrastructures énergétiques). Cette mesure protectionniste, si elle est bien calibrée, représente un levier considérable de croissance des primes pour les compagnies algériennes les mieux capitalisées.

#### Bancassurance et distribution digitale

La bancassurance demeure un canal sous-exploité malgré des conventions existantes (CAAR/CPA, CAAR/BNA). Le passage obligatoire aux paiements électroniques depuis juillet 2025 accélère la transition numérique et ouvre la voie au développement de la e-assurance, indispensable pour atteindre les segments non couverts de la population.

## IV. Risques opérationnels et risques financiers

### 4.1 Risques opérationnels

#### ① Crise des sinistres impayés — risque systémique

Le risque opérationnel le plus grave et le plus immédiat est celui des sinistres non réglés. À fin juin 2025, le stock des sinistres non réglés par les compagnies d'assurance algériennes atteignait 130,2 milliards DA, en hausse de 12 % en un an — un niveau jamais atteint. Ce n'est pas de l'argent contesté : ce sont des indemnisations reconnues, validées, mais toujours pas versées.

La structure de ce stock est révélatrice : les déclarations augmentent de 9 %, mais le nombre de dossiers réglés chute de 14 %. L'automobile concentre 38 % des retards ; les risques industriels, en raison des montants en jeu, pèsent pour 57 % de l'encours. Ce déséquilibre mine la confiance des assurés et compromet la viabilité financière des compagnies les moins capitalisées.

*La cause profonde des sinistres impayés est triple : (1) déficit de digitalisation des processus d'instruction, (2) pénurie d'experts et d'actuaire qualifiés, et (3) tensions de trésorerie dans un contexte de ratio S/P (sinistres sur primes) dégradé sur la branche automobile. Sans réforme de la gestion des sinistres, ce stock continuera de croître et constituera un risque de solvabilité à moyen terme.*

## ② Sinistralité automobile structurellement élevée

L'assurance automobile représente plus de 50 % de l'activité dommages — une concentration excessive qui expose le secteur à tout choc de sinistralité. La hausse des coûts de réparation et des soins médicaux post-accident, accentuée par l'inflation générale, dégrade structurellement le ratio sinistres/primes. Pour maintenir leur équilibre financier, les compagnies ont été contraintes à une hausse tarifaire de 30 % sur la RC automobile en 2025.

## ③ Fraude à l'assurance

La fraude constitue une perte économique chronique, particulièrement dans la branche automobile. Des réponses partielles ont été apportées : la mise en place en 2022 du fichier national des véhicules assurés, interconnecté avec les compagnies, permet une vérification en temps réel de la couverture. Depuis juillet 2025, l'interdiction des paiements en espèces renforce le traçabilité des transactions et complexifie les schémas de fraude documentaire.

## ④ Déficit de digitalisation et transformation numérique

Le secteur accuse un retard significatif en matière de digitalisation : instruction manuelle des dossiers, absence de plateformes de comparaison en ligne, faible développement de la télématique dans l'automobile. Ce retard génère des coûts de gestion élevés, allonge les délais de règlement et nuit à l'expérience client. La réforme de juillet 2025 (paiement électronique obligatoire) constitue un premier pas, mais l'ampleur du chantier de transformation reste considérable.

# 4.2 Risques financiers

## ① Absence de cadre de solvabilité basé sur les risques

L'Algérie ne dispose pas à ce jour d'un référentiel de solvabilité comparable à Solvabilité II européen. Les ratios de solvabilité sont calculés selon une approche statique en volume de primes, sans prise en compte de la nature et de la volatilité des risques sous-jacents. Cette lacune fragilise la solidité financière réelle du secteur et empêche une comparaison internationale crédible.

## ② Sous-provisionnement technique potentiel

L'obligation de certification des provisions techniques par un actuaire agréé fait partie des réformes annoncées mais non encore pleinement implémentées. En l'absence de cette certification indépendante, la robustesse des provisions déclarées par certaines compagnies — notamment publiques — reste sujette à caution. Un sous-provisionnement systémique représenterait un risque latent majeur pour la stabilité du secteur.

## ③ Concentration sectorielle sur l'automobile

La dépendance à la branche automobile (~50 % des dommages) crée une vulnérabilité structurelle : toute réforme tarifaire majeure, crise du marché automobile, ou choc de sinistralité (accident climatique de masse, pandémie) se répercute immédiatement sur l'ensemble du secteur. La diversification vers les assurances de personnes et les risques industriels est une nécessité, pas une option.

## ④ Risques climatiques et catastrophes naturelles émergentes

Le changement climatique remet en cause la pertinence des modèles assurantiels traditionnels et interroge la capacité des approches tarifaires classiques à couvrir les risques émergents. La multiplication des feux de forêt, inondations et épisodes de sécheresse en Algérie crée des expositions nouvelles, mal couvertes par les tables de risque historiques. Ce défi est commun à l'ensemble de la région MENA.

## V. Rôle de l'État : réglementation et régulation

### 5.1 Architecture réglementaire

Le cadre réglementaire algérien des assurances repose sur l'ordonnance n°95-07 (libéralisation du marché) et ses amendements successifs, dont la loi 06-04. La supervision est assurée par un triptyque institutionnel :

- Le Conseil National des Assurances (CNA), organe consultatif chargé de la statistique et de la veille sectorielle.
- La Direction des Assurances (rattachée à la Direction Générale du Trésor/Ministère des Finances), qui constitue l'autorité de tutelle et d'agrément effective.
- L'Union Algérienne des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (UAR), fédération professionnelle représentant les intérêts du secteur.

La Caisse Centrale de Réassurance (CCR), entreprise publique, détient le monopole sur la réassurance nationale, garantissant à l'État une mainmise structurelle sur la cession des risques.

### 5.2 Les réformes en cours et leurs retards

Le ministre des Finances avait solennellement annoncé une réforme législative d'envergure pour 2024, destinée à introduire l'assurance Takaful, moderniser le contrôle prudentiel et réformer la gouvernance sectorielle. En 2026, ce projet de loi n'est toujours pas adopté.

Entre-temps, des ajustements partiels ont été opérés en urgence par voie réglementaire :

- Révision progressive des barèmes de la RC automobile (+30 % cumulé en 2025).
- Obligation de paiement électronique pour les primes d'assurance (juillet 2025).
- Nouvelles procédures anti-fraude et dématérialisation du fichier national des véhicules assurés.
- Obligation de coassurance locale pour les grands risques nationaux (LF 2026).

Ces mesures sont utiles mais insuffisantes face à l'étendue du chantier. La loi-cadre reste la condition sine qua non d'une modernisation en profondeur du secteur.

### 5.3 La revendication d'une régulation indépendante

L'UAR revendique aujourd'hui la création d'une autorité de régulation indépendante du ministère des Finances. Cette demande est structurellement légitime : l'État cumule actuellement les rôles d'actionnaire majoritaire des principales compagnies, de régulateur du secteur et de client assuré des grands risques publics. Cette confusion des rôles génère des conflits d'intérêts patents, nuit à l'équité concurrentielle entre opérateurs publics et privés, et fragilise la crédibilité du cadre réglementaire.

*La séparation entre fonction d'actionnaire (exercée via la SGP ou le MF), fonction de régulateur (autorité indépendante de type IARI) et fonction de client assuré est une réforme de gouvernance incontournable pour aligner l'Algérie sur les standards internationaux (IAIS — Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance).*

## VI. Faut-il consolider le secteur ?

### 6.1 Le diagnostic : trop d'acteurs, trop petits

Le marché algérien recense une vingtaine de compagnies pour un chiffre d'affaires total de 200 milliards DA (environ 1,5 milliard USD). Par comparaison, le marché marocain, avec un CA similaire, ne compte plus que sept grands groupes après une décennie de consolidation. Plusieurs compagnies algériennes privées opèrent avec des fonds propres limités, insuffisants pour absorber des années de sinistralité élevée, financer les investissements technologiques requis ou souscrire des risques industriels de grande taille.

### 6.2 Arguments en faveur de la consolidation

- ① Renforcement de la solvabilité

Des entités plus capitalisées résisteraient mieux aux années de sinistralité élevée et pourraient absorber des risques catastrophiques sans recours systématique à la réassurance externe, réduisant ainsi les sorties de devises.

- ② Économies d'échelle

La mutualisation des systèmes d'information, des réseaux de distribution et des plateformes d'actuariat réduirait les coûts unitaires et permettrait des investissements en IA et en analyse de données aujourd'hui hors de portée des petites structures.

- ③ Capacité sur les grands risques

L'obligation de coassurance locale introduite par la LF 2026 exige des acteurs dotés d'une capacité de souscription élevée. Seul un secteur plus concentré peut absorber ces expositions sans fragiliser ses équilibres bilanciaux.

- ④ Benchmarks régionaux positifs

Le Maroc (consolidation autour de 7 groupes) et la Tunisie ont démontré que la concentration sectorielle améliorerait durablement la pénétration du marché, la qualité de service et la notation financière des opérateurs.

### 6.3 Limites et contre-arguments

- ① Risque monopolistique

Une consolidation dominée par le secteur public recréerait un oligopole étatique, décourageant l'innovation, comprimant la concurrence tarifaire et dégradant la qualité de service.

- ② Préserver le secteur privé

Les compagnies privées — Alliance Assurances en tête — sont précisément les moteurs de performance, d'innovation et de valorisation boursière. Leur absorption dans des entités publiques serait contre-productive pour la dynamique du secteur.

- ③ Pré-requis non réunis

Sans loi-cadre moderne, sans référentiel de solvabilité basé sur les risques, ni autorité de supervision indépendante, une consolidation forcée consoliderait les faiblesses structurelles plutôt que les forces compétitives.

## 6.4 Recommandation : une consolidation incitative et séquencée

La bonne stratégie n'est pas une consolidation autoritaire imposée par décret, mais une consolidation incitative articulée en trois étapes successives :

| Étape                       | Action                                                                                                               | Horizon   |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1 — Réforme législative     | Adopter la loi-cadre : Takaful, Solvabilité II-adapté, supervision indépendante (IARI)                               | 2026–2027 |
| 2 — Seuils de capital       | Relever les minima de fonds propres pour forcer organiquement les fusions entre petites compagnies sous-capitalisées | 2027–2028 |
| 3 — Privatisation partielle | Ouvrir le capital de la SAA ou de la CAAT à la bourse d'Alger pour introduire la discipline de marché                | 2028–2030 |

## VII. Synthèse et conclusions

| Dimension              | Diagnostic                                                     | Urgence        |
|------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|
| Croissance du marché   | Soutenue (+8,8 % en 2025, cap 200 Mds DA franchi)              | ✓ Positive     |
| Taux de pénétration    | ~1 % du PIB — très faible vs. standards internationaux         | ● Critique     |
| Sinistres impayés      | 130 Mds DA à fin juin 2025 — niveau record, +12 % en un an     | ● Critique     |
| Cadre réglementaire    | Loi vieille de 30 ans — réforme annoncée, toujours non adoptée | ● Urgente      |
| Assurance Takaful      | Boom (+113 % Takaful Général) mais encadrement insuffisant     | ● À structurer |
| Assurance de personnes | <12 % du marché — gisement inexploité (60 % dans pays matures) | ● Priorité     |
| Consolidation          | Nécessaire mais conditionnée à la réforme législative          | ● Séquentielle |

Le secteur algérien des assurances se trouve à un carrefour stratégique. Sa croissance en valeur absolue est indéniable — le cap symbolique des 200 milliards DA franchi en 2025 en témoigne. Mais cette dynamique masque des fragilités structurelles profondes : un taux de pénétration anémique, un stock de sinistres impayés à un niveau record, un cadre législatif vieux de trente ans et une question de gouvernance (confusion des rôles de l'État) non résolue.

Pour Alliance Assurances et l'ensemble du secteur privé, ces constats plaident en faveur d'une réforme ambitieuse mais ordonnée, qui libère le potentiel inexploité du marché — assurances de personnes, Takaful, grands risques locaux, digitalisation — sans sacrifier la diversité concurrentielle qui est, précisément, le moteur de la performance.

La question n'est pas de savoir si le secteur doit se consolider, mais selon quelle logique : une consolidation par la qualité réglementaire et la compétitivité financière, plutôt que par la taille administrative, est la voie la plus susceptible de faire du marché algérien des assurances le troisième marché africain à horizon 2035.

---

*Alliance Assurances SPA · Études Économiques et Financières · Juin 2026*

*Sources : CNA (Conseil National des Assurances), UAR, Direction Générale du Trésor, Maghreb Émergent, Algeria Invest — 2024/2025*